

BUSSAC

info.



N° 44
2ème trimestre 92

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

N° 44

DEUXIEME TRIMESTRE
1992

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur : J.L. Pommier

Comité de rédaction :

M.C. Allinand, R. Bouraud,
M.J. Chapuis, B. Gaillard, N.
Guiter, N. Labbé, J.P. Lajoie,
M.C. Pommier.

Avec la participation de la sec-
tion photo du F.R.

ISSN : 0776-2246

3 1492

Informations municipales

- 4 Conseil municipal du 26/03/92
- 5 Conseil municipal du 02/04/92
- 6 Conseil municipal du 08/05/92
- 7 Conseil municipal du 05/06/92
- 9 Budget primitif 1992
- 13 Dépôts sauvages
- 15 Dénomination des voies publiques et
numérotage des maisons : arrêtés municipaux
- 16 Service national

Informations locales

- 17 En bref et en vrac
- 18 60 ans de vie commune. Etat-civil
- 19 C. Menaud et son Point chaud
- 22 A la force des baïonnettes
- 24 Photo travaux
- 25 Conseil d'école du 30/03/92
- 26 Conseil d'école du 01/06/92
- 27 Kabara

Foyer rural

- 28 Tennis de table. Gym. volontaire. Tennis
- 29 Mai le mois du foot
- 30 Dates à retenir
- 31 Bébés lecteurs - Bibliothèque

En couverture : Sécurité et agrément, la nouvelle traversée de
Bussac

Dame sérieuse cherche toute sorte emploi concernant : heures de ménage, garde d'enfants à leur domicile.

Tel 46.74.64.68

Recherche enfant (3 - 5 ans) à garder les mercredis et vacances à partir de septembre.

Pour tous renseignements :

Tel : 46.91.75.81

A vendre petit appareil de musculation.

150 F

Tel : 46.93.44.20

Un appel entendu

Nous déplorions, dans le dernier Bussac-info la mauvaise qualité de nos reproductions photographiques.

Après avoir frappé à bien des portes, nous avons, à tout hasard lancé un dernier appel dans le numéro précédent.

Il n'a pas été vain et la rédaction est heureuse de vous présenter un numéro dans lequel chacun pourra enfin se reconnaître...

1492



“ Cette année-là, trois caravelles rencontrent un continent ; s’effondre le dernier royaume islamique d’Europe ; les Juifs sont expulsés d’Espagne ; un Borgia est élu pape ; ... la Bretagne devient française, la Bourgogne disparaît ; l’Angleterre renonce au continent et se tournera vers les colonies ; débarquent en Europe le chocolat, le tabac, le maïs, la pomme de terre ; en Amérique arrivent la roue, le cheval et la variole ; ... à Genève apparaît la syphilis ; au Vatican, on tente peut-être les premières transfusions sanguines, à Milan les premières dissections... ”

Cette année-là, l’Europe se tourne vers l’Atlantique oubliant l’Est et son passé oriental, la Méditerranée et sa composante islamique. Elle se rêve pure, romaine, et non plus jérusalmitte, se forge ce qui deviendra tantôt le rationalisme, tantôt le protestantisme ; s’inventent la démocratie et la classe ouvrière. On fait le projet d’un homme nouveau. Commence à s’écrire l’Histoire telle que les nouveaux maîtres la raconteront pour leur plus grande gloire... et pour se faire admettre de leurs conquêtes, ils inventent un concept inédit, enthousiasmant et ravageur, au nom duquel ils massacreront pendant des siècles : le progrès. ”

Jacques Attali introduit ainsi un ouvrage remarquable : 1492

Dans nos mémoires, c’est Christophe Colomb, la découverte de l’Amérique... et l’on oublie le reste.

C’est pour nous le rappeler que dans le cadre de la campagne européenne *“1492-1992 - 500ans pour l’identité et la dignité des peuples américains”*, une course à pied en relais entre Paris et Barcelone se déroule du 1er juin au 24 juillet.

Partie du parvis du Trocadéro, Place des Droits de l’Homme le jour de l’ouverture à Rio de la première conférence mondiale sur l’environnement et le développement, elle arrive à Barcelone la veille de l’ouverture des Jeux olympiques d’été.

Elle traverse Bussac le 20 juin.

Organisée par un collectif d’organisations humanitaires : Terre des hommes, Artisans du monde, Médecins du monde, Peuples solidaires, France-liberté, Actions solidarité tiers-monde..., elle associe des coureurs américains (noirs, indiens, métis) à des coureurs européens (belges, luxembourgeois, espagnols, français). Des coureurs locaux les accompagnent.

Moyen privilégié de transmission des messages oraux et écrits dans les montagnes nord et sud-américaines, la course à pied avait chez les amérindiens un caractère sacré, lien vivant entre les différentes nations, le coureur était un personnage essentiel des sociétés indiennes.

Elle veut alerter les décideurs de la Communauté européenne et de la planète sur la nécessaire redécouverte des Peuples d’Amérique d’hier et d’aujourd’hui pour la connaissance et la reconnaissance de leurs valeurs matérielles et culturelles et de leurs droits légitimes niés et bafoués depuis cinq siècles.

Simultanément, une course continentale américaine lancera un message à tous les peuples :

- *“ afin qu’ils se remémorent leurs devoirs les uns envers les autres ainsi que leurs devoirs eu égard au grave danger menaçant le fragile équilibre entre le genre humain et la planète ;*
- *afin que soient retrouvés ces gestes qui nous obligent envers l’univers et le caractère sacré de tous les éléments animés ou non, appartenant au cercle sacré de la vie ;*
- *afin que le fragile équilibre qui permet aux être humains d’exister puisse être préservé. ”*

Puissions-nous entendre ces messages ?

Guy Chapuis

Conseil municipal du 26 mars 1992

Le 26 mars, le conseil municipal s'est réuni à 20h45, sous la présidence de Monsieur Guy Chapuis, maire. Un conseiller était absent et excusé.

Vote du taux des taxes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide d'adopter pour 1992 les taux suivants :

- Taxe d'habitation	05,90
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,76 *
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,79 *
- Taxe professionnelle	11,13 *

(* inchangé)

"Casse auto"

Le maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande en vue de l'établissement d'une "casse auto" dans la zone d'activité artisanale envisagée.

Cet établissement nécessiterait 4000 m² de terrain et serait entouré de tôle laquée d'une hauteur de 2 mètres.

Le conseil municipal, considérant que ce type d'activité est générateur de nuisances esthétiques et sonores, estime que cette installation au centre d'une zone d'urbanisation future est tout à fait inopportune.

En conséquence, il exprime à l'unanimité un avis défavorable à ce projet.

Conseil municipal du 2 avril 1992

Le 2 avril, le conseil municipal s'est réuni à 20h45 à la mairie, sous la présidence de M. Guy Chapuis, maire. Un conseiller était absent et excusé.

□ Vote du budget primitif

Après examen des différents chapitres, tant en fonctionnement qu'en investissement, le conseil vote à l'unanimité ce budget ainsi équilibré :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 2 046 929 F
- Dépenses et recettes d'investissement 1 638 075 F

Il décide d'engager le programme d'investissement suivant

- Acquisition de terrains 38 700 F
- Acquisition de matériel 42 500 F
 - . Photocopieur pour la mairie
 - . Aspirateur pour le groupe scolaire
 - . Autres besoins éventuels
- Travaux bâtiments 672 975 F
 - . Groupe scolaire
 - Aménagement de la cuisine 84 354 F
 - . Foyer rural
 - Local associatif (boules-football) 37 400 F
 - Carrelage vestiaires football 23 000 F
 - Salle de tennis de table (radiateurs) 6 500 F
 - . Salle municipale
 - Rénovation, éclairage, chauffage 521 721 F
- Travaux de voirie 680 900 F
 - Route départementale, supports pancartes rues et signalétique bâtiments publics.

□ Convention commune-SIVOM : maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux réalisés par le SIVOM en 1992

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, à la suite du vote du budget primitif, et après concertation et étude préalable de la commune et du SIVOM, la réalisation des travaux dont le détail est mentionné en annexe, pourrait être confiée au SIVOM.

Les conditions dans lesquelles ces programmes devront être exécutés sont conformes à la loi du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage public, les droits et obligations des parties devant être définis par une convention dont il donne lecture.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- . de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec le SIVOM dans les conditions qu'il vient d'exposer,
- . de l'autoriser à inscrire au compte 25 des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1992 les montants correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ces propositions.

Conseil municipal du 8 mai 1992

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 08 mai 1992 à 9 heures, sous la présidence de M. Guy Chapuis, maire. Cinq conseillers étaient absents dont deux excusés.

Legs Couprie

Le maire invite le conseil, conformément aux dispositions du testament de M. Jean Couprie, à désigner une jeune fille devant bénéficier, en 1992, des arrérages du legs de 25 000 F fait par le susnommé à la commune de Bussac.

Le conseil, après examen du dit testament, désigne à l'unanimité Mlle Catherine Faveau, née à Saintes, le 29/06/74 pour recevoir le dit legs.

Projet d'installation d'une activité libérale à Bussac

Le maire informe le conseil municipal d'un projet d'installation d'une activité libérale à Bussac. Cette information devrait être précisée dans les prochaines semaines.

Aménagement de la salle municipale

Après présentation de l'esquisse établie par l'architecte, une copie en est remise à chaque conseiller municipal, invité à réfléchir à ce projet. Une prochaine réunion permettra de confronter les avis.

Aménagement D 114

Le maire informe le conseil Municipal que, au cours d'une rencontre avec l'Ingénieur de la D.D.E, il a souhaité que soit étudié, en complément de l'achèvement des travaux de la première tranche, l'aménagement de la rive opposée à la piste cyclable (bordures de trottoir, engazonnement, chemin pour piétons).

Le conseil municipal souhaite qu'à l'occasion de ces travaux, il soit procédé au revêtement de la place d'Oron la Ville identique à celui de la "place traversante".

Impasse du Vieux Bourg

Le maire propose au conseil municipal de prolonger la construction du chemin sur la partie privée fermant cette impasse sous réserve de la participation financière (estimée à 5000 F) des propriétaires concernés (Madame Richardeau et Monsieur Barranco), ceux-ci ayant bien voulu accepter de recevoir les eaux pluviales.

Le conseil approuve cette proposition.

Approbation de la modification du P.O.S. de la commune

Le maire rappelle au conseil la délibération prise lors de la réunion du 18 Juillet 1991 qui décidait de la modification du P.O.S de la commune dans deux zones. Il rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 6 mars au 7 avril 1992. Il présente au conseil le dossier d'enquête et le rapport du commissaire-enquêteur. Après examen de ces documents, le conseil donne son accord sur les modifications proposées, à savoir :

- élargir la zone NB DU P.O.S au lieu-dit "Chez Judet" afin de prendre en compte le bâti existant ;
- élargir la zone NB du P.O.S au lieu-dit "Jarry" afin de conforter cette zone et d'en parfaire le remplissage.

Conseil municipal du 5 juin 1992

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le 05/06 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Guy CHAPUIS, Maire.

Quatre conseillers étaient absents dont deux excusés.

□ Bâtiments communaux

- Local pour la section boules et la section football :

Le maire informe le conseil que la construction du local se poursuit comme convenu avec l'aide des sections concernées. L'aménagement d'un parking le long du terrain de football est commencé.

- Groupe scolaire :

Le maire fait savoir au conseil que différents travaux souhaités lors de la réunion du conseil d'école du 01/06 ont été effectués ou vont l'être pendant les vacances, notamment l'aménagement de la salle de plonge.

□ Voirie

- Impasse du Vieux Bourg

Le maire informe le conseil qu'il va être procédé à la réfection de la chaussée de l'impasse du Vieux Bourg. Elle sera réalisée en béton lavé avec un écoulement central. L'entreprise GAUDY-BONNEAU est retenue pour un montant de 96 344,71 F.

- Aménagement de la parcelle de terre acquise par la commune et sise " Carrière des Chaumes "

Afin de prévoir l'aménagement de la parcelle (ancienne carrière en cours de remblaiement) située à l'angle de la route des Chaumes et du chemin du Grand fief, le maire invite le conseil à réfléchir à sa destination : jardin, aire de jeux, aire de stationnement etc.

Il évoque par la même occasion le problème de stationnement des poids lourds dont les chauffeurs habitent le quartier.

Le conseil municipal observe qu'il appartient aux entreprises d'assurer le stationnement prolongé de leurs véhicules. Une rencontre aura lieu avec les intéressés à ce sujet.

- D.114 : 2ème TRANCHE

Le maire informe le conseil municipal que les travaux de la 2ème tranche vont débiter prochainement. Une réunion avec l'ingénieur est prévue en ce début juin.

Informations municipales

□ Divers

- Régie du restaurant scolaire

Le maire informe le conseil municipal que le directeur de l'école, actuellement régisseur de la cantine, lui a fait part de son intention de cesser cette activité. Il propose donc au conseil de confier cette régie à la secrétaire de mairie qui assurera la partie comptable, l'évaluation des besoins en denrées étant laissée à la charge des femmes de service et les commandes et contrôles à celle de Madame Pommier qui assure le lien entre école et mairie.

De ce fait, il propose au conseil municipal de faire passer le temps de travail de la secrétaire de 31h30 à 32h30 à compter du 01/09/92.

Le conseil municipal accepte ces propositions.

- Centre communal d'Action sociale : dossiers de services ménagers

Madame Guiter informe le conseil que le C.C.A.S a instruit deux dossiers de demande d'aide-ménagère pour Madame Berger Georgette et Monsieur Bouet Alexandre.

Elle attend de connaître le contingent d'heures qui leur sera attribué. .

- Association communale de chasse agréée

Le maire fait part de sa rencontre avec les membres du bureau de la société de chasse à propos de la demande de subvention.

- Ouverture d'un cabinet médical :

Le maire fait part de l'installation prochaine d'un cabinet médical sur le lotissement des chaumes.

- Fouilles à Port-Berteau

Le maire informe le conseil que des fouilles vont reprendre à Port-Berteau.



Sur les traces de COURBET à Port-Berteau

Budget primitif 1992

Afin d'en faciliter la lecture, la présentation du budget 1992 sera semblable à celle du budget 1991.

Elaboré avec le concours de M. le Receveur de Saintes-banlieue (M. Germain), il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 3 685 004 F :

- section de fonctionnement : 2 046 929 F
- section d'investissement : 1 638 075 F

Section de fonctionnement, (vue d'ensemble)

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les services : restauration et garderie scolaires, rémunération des personnels, frais de gestion générale ainsi que l'entretien des bâtiments et de la voirie.

Compte	Libellé	1991	1992
60	Denrées et fournitures	126 000	129 000
61	Frais de personnel	708 000	839 000
62	Impôts et taxes	5 800	6 500
63	Travaux/et services extérieurs	272 700	268 000
64	Participations et contingents	156 910	157 252
65	Allocations - subventions	25 230	29 400
66	Frais de gestion générale	131 909	146 868
67	Frais financiers	125 239	140 000
68	Dotation aux amortissements		
69	Charges exceptionnelles		
82	Charges antérieures		
83	Prélèvements	336 664	330 909
	Dépenses de fonctionnement	1 887 852	2 046 929

Les recettes de fonctionnement

Elles proviennent pour l'essentiel des dotations de l'Etat, des contributions directes, des produits de l'exploitation (restauration et garderie) et des produits domaniaux (locations).

Chapitre	Libellé	1991	1992
70	Produits de l'exploitation	123 000	142 000
71	Produits domaniaux	70 800	70 800
72	Produits financiers		
73	Recouvrements-subventions	95 205	230 650
74	Dotations reçues de l'Etat	813 534	812 817
75	Impôts indirects	27 000	27 400
76	Impôts directs autres que contributions		
77	Contributions directes	758 313	735 555
78	Travaux d'équipement en régie et autres		
79	Produits exceptionnels		
82	Produits antérieurs		27 707
	Recettes de fonctionnement	1 887 852	2 046 929

Section d'investissement (vue d'ensemble)

Les dépenses d'investissement

Suivant les propositions des commissions et la décision du conseil municipal, elles concernent principalement des travaux de voirie, des travaux de bâtiments et équipements sportifs, des acquisitions de matériel.

Compte	Libellé	1991	1992
06	Déficit d'investissement reporté		
13	Frais extraordinaires		
16	Remboursement d'emprunts	34 148	33 513
18	Reglem. dettes long moyen terme	115 173	134 112
21	Acquisition de biens meubles et imm.	105 000	81 200
232 + 235	Travaux de bâtiment et de génie civil	392 500	1 353 875
233	Travaux de voies et réseaux		
253/4	SIVOM	89 200	33 000
26	Acquisition de titres et valeurs		
27	Dépôts et cautionnements versés		
29	Dépenses imprévues		
	Dépenses d'investissement	744 919	1 638 075

Les recettes d'investissement

Elles proviennent essentiellement de l'excédent d'investissement reporté, des prélèvements sur la section de fonctionnement, de remboursement de la TVA sur les travaux d'investissement réalisés en 90, des subventions obtenues.

Compte	Libellé	1991	1992
06	Excédent d'investissement reporté	243 900	332 100
10	Subventions d'équipements, dons et legs	61 136	748 026
11	Prélèvements sur recettes de fonct.	336 664	330 909
13	Amortis. et reprises de frais extraord.		
14	Participations à tx d'équipement TVA	90 750	71 190
	" " TLE		
16	Produit des emprunts		100 000
189	SIVOM		33 000
21	Aliénation de biens meubles et imm.		10 000
23	Facturation de travaux		
25	Recouvrement de créances	12 469	12 850
26	Aliénation de titres et valeurs		
27	Dépôts et cautionnements récupérés		
	Recettes d'investissement	744 919	1 638 075

Nota : Les informations communiquées sont extraites de documents comptables qui peuvent être consultés à la mairie.

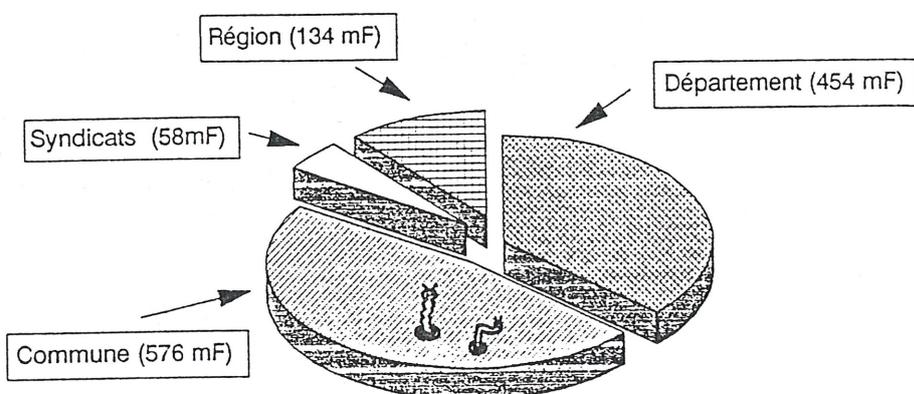
A propos des contributions directes

Ce sont les impôts directs locaux, généralement considérés comme les impôts communaux. En fait, moins de la moitié du produit revient à la commune.

Ils sont alimentés par quatre taxes :

- TH : taxe d'habitation
- FB : taxe foncière sur les propriétés bâties
- Fnb : taxe foncière sur les propriétés non bâties
- TP : taxe professionnelle

Répartition du produit des impôts locaux perçus sur Bussac en 1990 (en milliers de francs)



Taux des Taxes

	TH	Fb	Fnb	TP
1987	4,45	11,76	35,79	11,13
1988	4,67	11,76	35,79	11,13
1989	5,17	11,76	35,79	11,13
1990	5,43	11,76	35,79	11,13
1991	5,43	11,76	35,79	11,13
1992	5,90	11,76	35,79	11,13

Produit des taxes

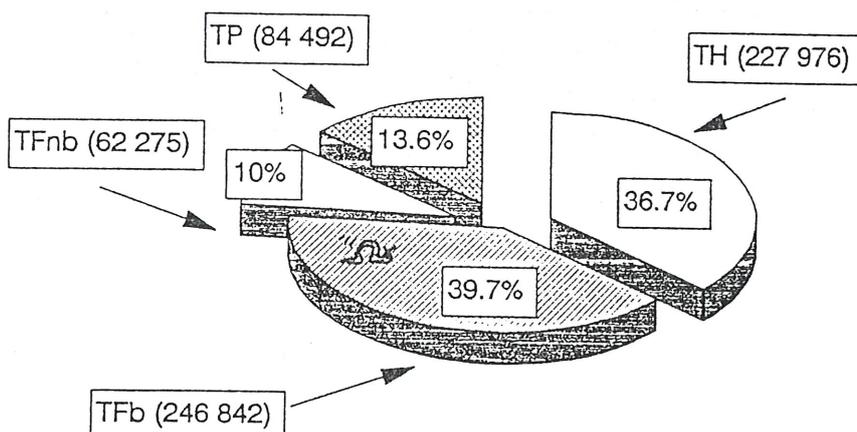


Tableau comparatif des quatre taxes, année 1991

Désignation des taxes	Taux moyens communaux corrigés				Bussac	Taux plafonds à ne pas dépasser pour 1991
	Niveau national		Niveau départ.			
	Moyenne 1991 %	Taux plafonds 1991 %	Moyenne 1991 %	Taux plafonds 1991 %		
Taxe d'hab	11,81	29,53	9,23	23,08	5,90	28,32
Foncier bâti	14,62	36,55	19,39	48,48	11,76	46,37
Foncier non bâti	37,51	93,78	41,29	103,23	35,79	98,47
Taxe profes.	13,05	26,10			11,13	24,39

Quelques commentaires

Section de fonctionnement

Dépenses

L'augmentation des frais de personnel (compte 61) n'est qu'apparente. Elle correspond pour l'essentiel aux salaires versés aux personnes employées au titre des Contrats emploi solidarité (CES). Elle est compensée par une recette équivalente.

Recettes

On notera :

- La stagnation des dotations reçues de l'Etat.
- La diminution du produit des contributions directes (malgré l'augmentation du taux de la taxe d'habitation) qui résulte du dégrèvement d'office de la TH dont bénéficient certaines catégories de contribuables.

Section d'investissement

L'important effort d'équipement réalisé cette année (aménagement de la D 114, de la chaussée du Vieux bourg, rénovation de la salle municipale, aménagement de la cuisine scolaire...) est rendu possible grâce aux subventions exceptionnelles du ministère de l'Intérieur (450 000 F) et du Conseil général. Elles permettent de limiter l'emprunt à un niveau très modeste : 100 000 F.

Guy Chapuis

Dépôts sauvages

En dépit des mises en garde précédentes, des dépôts anarchiques se poursuivent au voisinage des conteneurs collectifs.

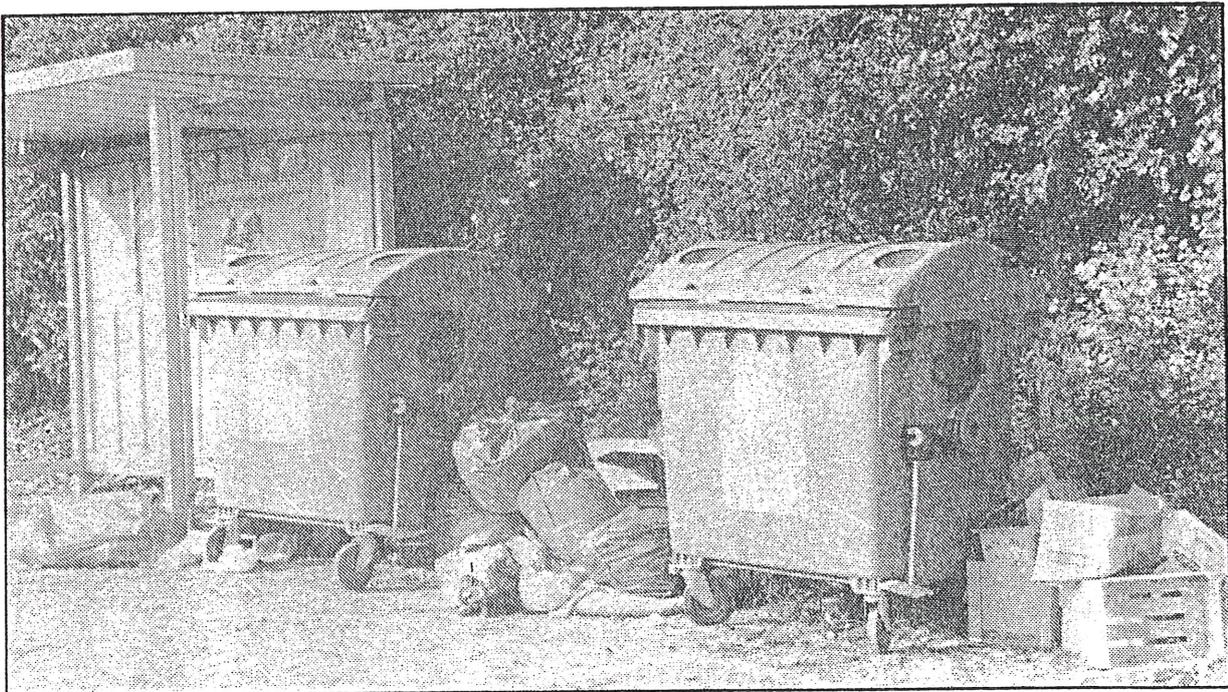
Ces atteintes à notre environnement et à la salubrité sont intolérables. C'est pourquoi nous avons décidé la suppression de ces conteneurs (à l'exception de ceux destinés à la collecte du verre qui seront regroupés au centre de la commune, salle municipale).

En application de l'arrêté du 13/11/90 (Bussac-info no38) interdisant tout dépôt de quelque nature que ce soit sur le territoire de la commune, les contrevenants identifiés seront poursuivis.

Rappel (à l'usage des particuliers)

- Gravats et matériaux inertes sont reçus gratuitement au dépôt du Douhet.
- Les autres déchets sont reçus gratuitement à la déchetterie des Arciveaux.
- Chacun a la possibilité de demander un conteneur d'une capacité adaptée à ses besoins.

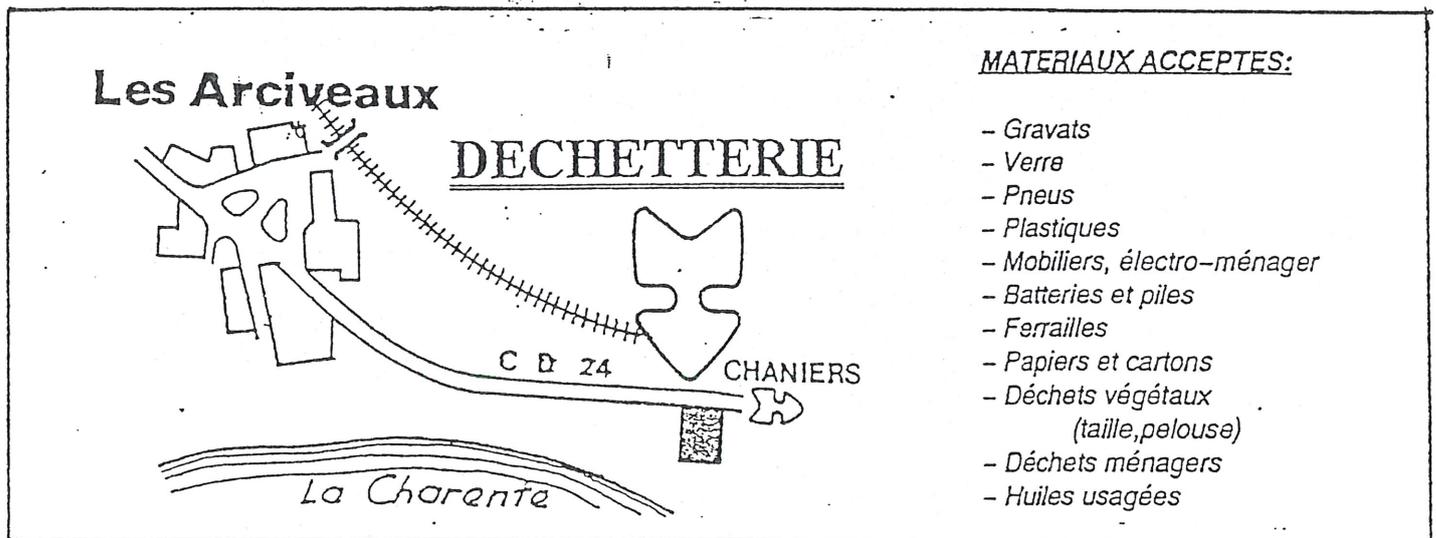
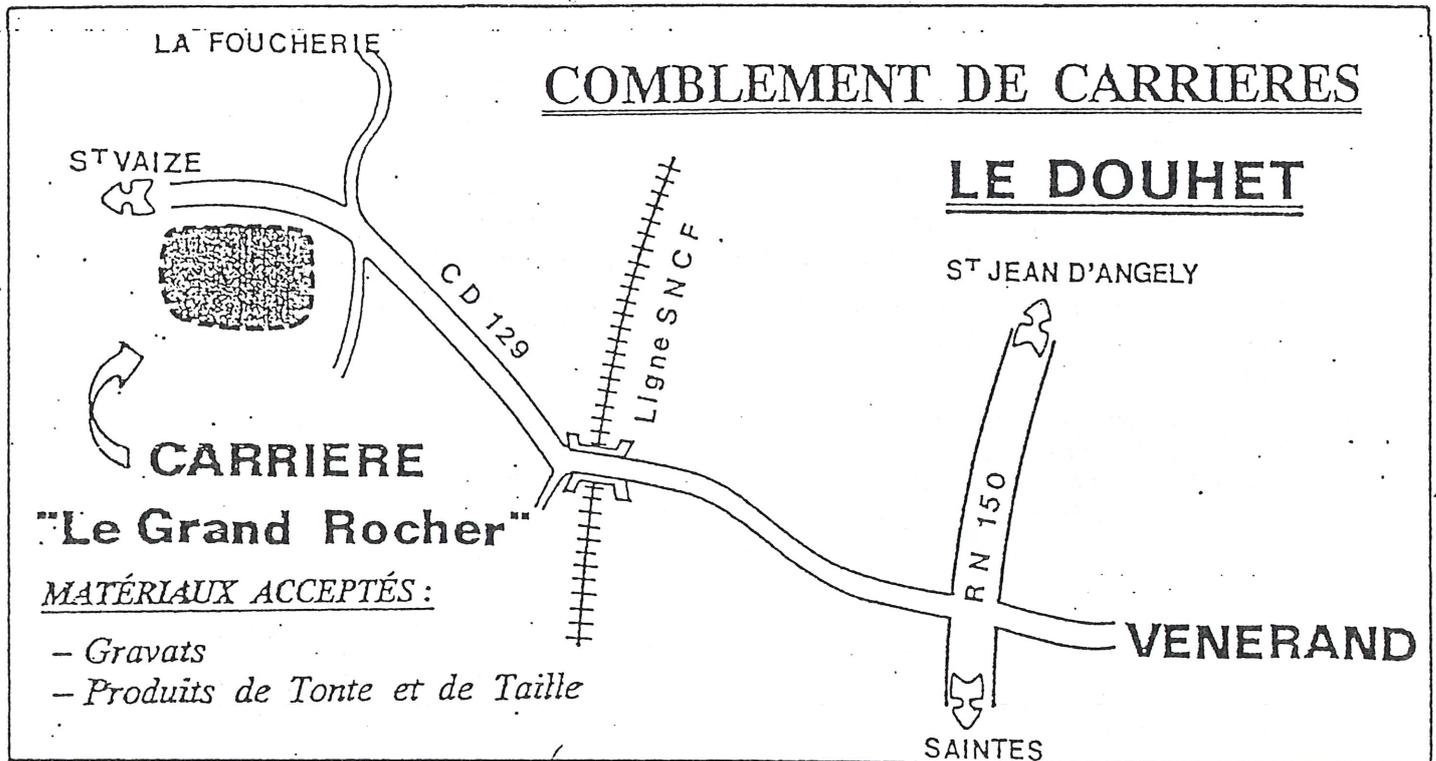
Le maire
Guy Chapuis



Sans commentaires...

Informations locales

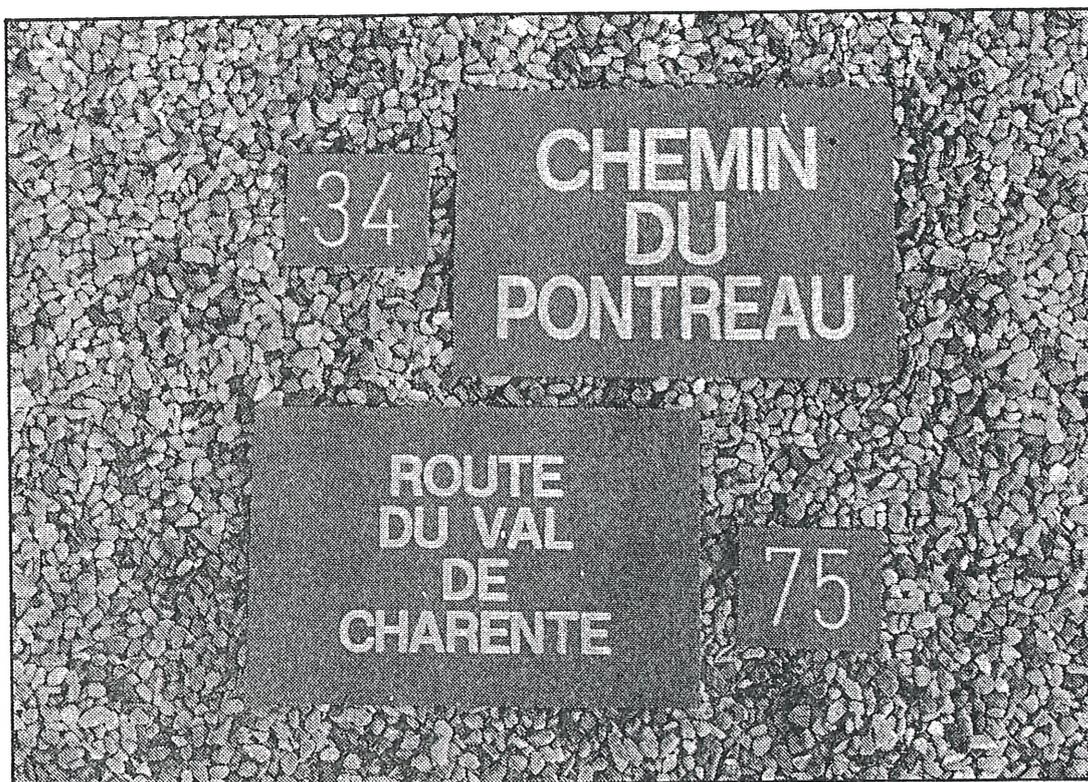
SIVOM - Que faire des déchets non collectés ?



Heures d'ouverture

Dépôt et déchetterie	Matin	Après-Midi
		Hiver Eté
Lundi au Samedi	9h à 12h30	13h30 à 18h 13h30 à 19h
La-déchetterie est en outre ouverte le dimanche de 9h à 13h.		

Dénomination des voies publiques et numérotage des maisons



Arrêté municipal relatif à la dénomination des voies et places publiques

Le maire de la commune de Bussac sur Charente

Vu le Code des communes et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 1989 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures propres à assurer la commodité de la circulation et que l'apposition sur les façades des maisons de plaques indicatives du nom des rues et places publiques s'inscrit au nombre de ces mesures,

Arrête :

Art. 1^{er}. La dénomination des rues et place publiques de la commune est matérialisée par l'apposition, par les soins ou sous le contrôle de la municipalité et aux frais de la commune, de plaques indicatives.

Art. 2. Ces plaques sont apposées sur la façade de chaque maison ou mur de clôture formant angle d'une route, place ou carrefour, de telle manière qu'elles soient normalement lisibles de la chaussée.

Art. 3. Nul ne peut à quelque titre que ce soit mettre obstacle à l'apposition de ces plaques ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de celles apposées.

Art. 4. Aucune dénomination n'est admise que celle officiellement et régulièrement décidée par le conseil municipal.

L'apposition, à l'initiative des particuliers, de toute plaque conforme à cette dénomination est subordonnée à une autorisation de l'autorité municipale.

Art. 5. Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Fait à Bussac sur Charente le 18 juin 1992

Le maire
Guy Chapuis

Arrêté municipal relatif au numérotage des maisons

Le maire de la commune de Bussac sur Charente

Vu le Code des communes et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 ;

Vu l'ordonnance du 23 avril 1823 portant extension à toutes les communes des dispositions des articles 9 et 11 du décret du 4 février 1805 relatif au numérotage des maisons dans la ville de Paris ;

Vu la délibération en date du 24 octobre 1989 du conseil municipal décidant le numérotage des maisons dans la commune,

Arrête :

Art. 1er. Le numérotage des maisons est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent règlement.

Art. 2. Le numérotage comporte pour chaque voie, une série de numéros à base décimétrique.

Art. 3. La série des numéros d'une voie régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et des nombres impairs pour le côté gauche de cette voie.

Le côté droit d'une rue est déterminé à partir de la D 114.

Art. 4. Le numérotage est matérialisé par l'apposition, sur la façade de chaque maison ou mur de clôture, au-dessus de la porte principale ou, à défaut, immédiatement à gauche de celle-ci, d'une plaque portant en blanc sur fond bleu, le numéro de l'immeuble.

Art. 5. Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge du budget communal.

Art. 6. Les frais d'entretien et, hors le cas de changement de série, de réfection du numérotage, sont à la charge des propriétaires qui doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières.

Art. 7. Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue.

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Art. 8. Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement.

Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation ou sous le contrôle de l'autorité municipale.

Art. 9. Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Fait à Bussac sur Charente le 18 juin 1992

Le maire
Guy Chapuis

Service national

Jeunes gens nés en avril, mai, juin 1975, faites-vous recenser
à la mairie entre le 1er et le 31 juillet 1992.

Vous munir du livret de famille.

En bref et en vrac

❑ Se baigner dans la Charente ?

Un prélèvement réalisé le 5 juin dernier dans la Charente à Bussac par le CIPAS (Cellule d'intervention contre la pollution en Aunis et Saintonge) a donné les résultats suivants : eau sans odeur, sans couleur, température < 20 degrés C, conductivité comprise entre 400 à 750 micros/cm, pH compris entre 6,5 et 8,5, taux d'oxygène dissous entre 50 et 70 %.

Classement du prélèvement : 2, satisfaisant.

Usages possibles :

- Suffisante pour l'irrigation, la production d'eau potable après traitement, l'abreuvement des animaux, la survie des poissons.

- La baignade est possible.



Il faudra cependant garder à l'esprit la date du prélèvement : ce qui était vrai au 5 juin ne le sera peut-être plus en juillet ou en août...

❑ Centre 15 enfin en Charente-Maritime

Un numéro de téléphone à retenir : le 15.

Il s'agit du numéro du Centre de réception et de régulation des appels, mis en place dans le cadre de l'Aide médicale urgente.

Ce centre 15, dont la mission est de répondre à toute situation d'urgence nécessitant des moyens médicaux, fonctionne 24 heures sur 24 et assure "une réponse rapide et adaptée aux appels reçus en préservant une neutralité absolue au regard des secteurs public et privé de la médecine et de l'hospitalisation".

En résumé, devant toute situation d'urgence médicale : composer le 15 permettra de mettre en oeuvre la réponse la mieux adaptée.

❑ Recevoir un jeune Bulgare

L'association Familles rurales de Port d'Envaux se propose d'accueillir, du 15 au 30 août, de jeunes Bulgares et leurs accompagnateurs.

Pour toute personne intéressée, contacter rapidement L. Pacaud (46.91.73.84) ou S. Clairat (46.91.70.85).

❑ PAIO

La Permanence d'accueil d'information et d'orientation s'adresse aux personnes de 16 à 25 ans sorties du système scolaire et en situation de demande d'emploi ou de formation.

Ses objectifs : permettre aux personnes intéressées de faire un bilan de leur parcours professionnel et formuler leur projet.

La PAIO est ouverte le lundi de 14 à 18 heures et du mardi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Tel 46.74.59.

❑ Régimes juridiques des sociétés

GAEC, EARL, SCEA, Société civile, SARL, SA, autant de termes dont on ne sait pas toujours à quoi ils correspondent précisément.

Un descriptif détaillé de chacune d'elles n'aurait pas sa place ici.

Si le sujet vous intéresse, vous pourrez trouver à la mairie un tableau récapitulatif des régimes juridiques de ces différentes formes sociétaires. S'il existe des lectures plus divertissantes, cela peut néanmoins être parfois utile...

❑ Randonnées en Saintonge romane

Pourquoi ne pas profiter de l'été pour redécouvrir notre région. Les topo-guides "Promenades à pieds petites randonnées en Saintonge Romane"

conçu grâce au Comité départemental des randonnées pédestres et avec le concours de La Saintonge romane et du Conseil général proposent de nombreux circuits et petites randonnées de 1 heure à 1 journée de marche.

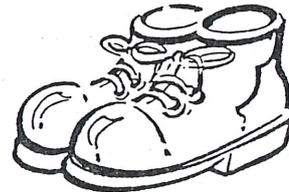
Six topo-guides couvrent le département. Dans l'un deux, on trouvera divers circuits à partir de Saintes, Fontcouverte, le Douhet, Vénérand et, bien sûr, Bussac.

Alors, pour cet été, randonnons verts ?

❑ Musique ancienne à Saintes

Ne pas oublier, du 10 au 18 juillet le Festival de musique ancienne de Saintes.

Renseignements, réservations 46.97.48.48.



7 juin 1932 ... 7 juin 1992

60 ans de vie commune

Samedi 7 juin 1932, mariage en la mairie du Douhet de M. René Favaud et de Mlle Huberte Vieuille.

Dimanche 7 juin 1992, entourés de leurs parents et amis, M. et Mme René Favaud fêtaient leurs noces de diamant.

M. et Mme Favaud, qui demeurent actuellement "Chez Boizeau" (Le Douhet) ont longtemps vécu sur notre commune, aux Guilloteaux, lorsque M. Favaud était maire de Bussac (1953 - 1977).

Nous leur exprimons nos bien vives félicitations



Etat-civil

Naissances

Bussac-Info est heureux de saluer la venue de :

- Mathieu Jean-Pierre Georges BERRARD né à Saintes le 18 mai (fils de Jean-Pierre BERRARD et de Katia ZIEGLER, Chez Berteau)
- Camille Marine Solange ROY, née à Saintes le 21 mai (fille de M. et Mme Thierry ROY, Le Champ du Plantis).

Mariage

Bussac-info présente tous ses voeux de bonheur à :

Sylvain DESPLAT et Sylvie BRAZIER qui se sont unis le 9 mai à Archignac.

Décès

Bussac-info présente ses sincères condoléances à la famille de :

Madame Madeleine FORT, veuve GUILLON, demeurant à Grand-village, décédée le 27 mai 1992 à Saintes.

Née en 1899 et doyenne de la commune, elle était la dernière représentante du siècle passé.



Christian Menaud et son Point chaud

Il y a quelques mois, Christian Menaud nous demandait de lui préparer la venue d'un groupe folklorique pour fêter l'installation de son "point chaud". Sachant que notre groupe (le groupe folklorique Aunis-Saintonge) envisageait de recevoir un groupe espagnol dans le cadre d'un échange, l'affaire fut bien vite conclue et séduisit notre dynamique épicier. La date du Jeudi 28 mai, fête de l'Ascension, fut arrêtée. L'organisation de la journée fut mise au point par Christian et sa charmante épouse.

Et ce 28 mai arriva avec un temps quelque peu maussade le matin. Mais plus tard, le ciel s'illumina tout comme les visages souriants de ces jeunes espagnols venus de Pontevedra en Galice, pendant l'animation faite devant le magasin Menaud. Animation complétée d'ailleurs par le passage d'automobiles et motocyclettes anciennes dont les pilotes échangèrent de galants signes de courtoisie avec nos folkloristes fort "emballés" par ces pièces de collection.

Puis dans l'après-midi, un petit défilé Route de Beauchail et Chemin des Chaumes a permis à nos deux groupes de se retrouver Place des Chaumes en présence de M. le Maire et des clients et amis de C. Menaud. Une courte prestation des deux groupes sous un beau soleil a été appréciée du public puis M. le Maire a pris la parole pour féliciter C. Menaud de son dynamisme. Et chacun dégusta les pâtisseries du Point chaud Menaud. L'ambiance aidant, chacun emboîta le pas des folkloristes pour se rendre à la salle municipale afin de danser avec eux.

Après le dîner, une soirée folklorique offerte gratuitement par notre sympathique épicier à ses clients et amis, a rassemblé une centaine de personnes dans cette même salle. Le talent de nos amis espagnols a enthousiasmé le public qui a su les encourager par ses applaudissements. Et pour combler encore plus sa clientèle, C. Menaud a offert par tirage au sort des bons de distribution gratuite de pain et gâteaux. Ces heureux gagnants ont donc leur petit déjeuner assuré pendant une quinzaine de jours.





Un grand merci à C. Menaud et à son épouse ainsi qu'à leurs amis qui ont assuré les repas des deux groupes midi et soir.

Merci à C. Menaud d'offrir à tous (clients et non clients d'ailleurs) une animation pour faire vivre sa commune.

Après l'Allemagne en 1991, l'Espagne en 1992, qui recevrons-nous l'an prochain ? L'avenir nous le dira.

Et le vœu que nous formulons est celui de vous voir encore plus nombreux.

A l'année prochaine .

M.C. et J.M. Allinand

Remerciements

Les familles Allinand et toute la parenté, très touchées des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de Madame Madeleine Guillon, prient les habitants de Bussac, les amis et voisins, les sections Jumelage et Gymnastique volontaire, qui, par leur présence, envois de fleurs, plaques et messages, se sont associés à leur douleur, de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

C. Menaud, épicier à Bussac, est heureux de vous faire part de la naissance le 1^{er} mai 1992 de quatre chambres de pousse et d'un four à pain prénommé

"Le point chaud"

et qui vous fournira du pain frais tous les jours et 365 jours par an.

Campagne

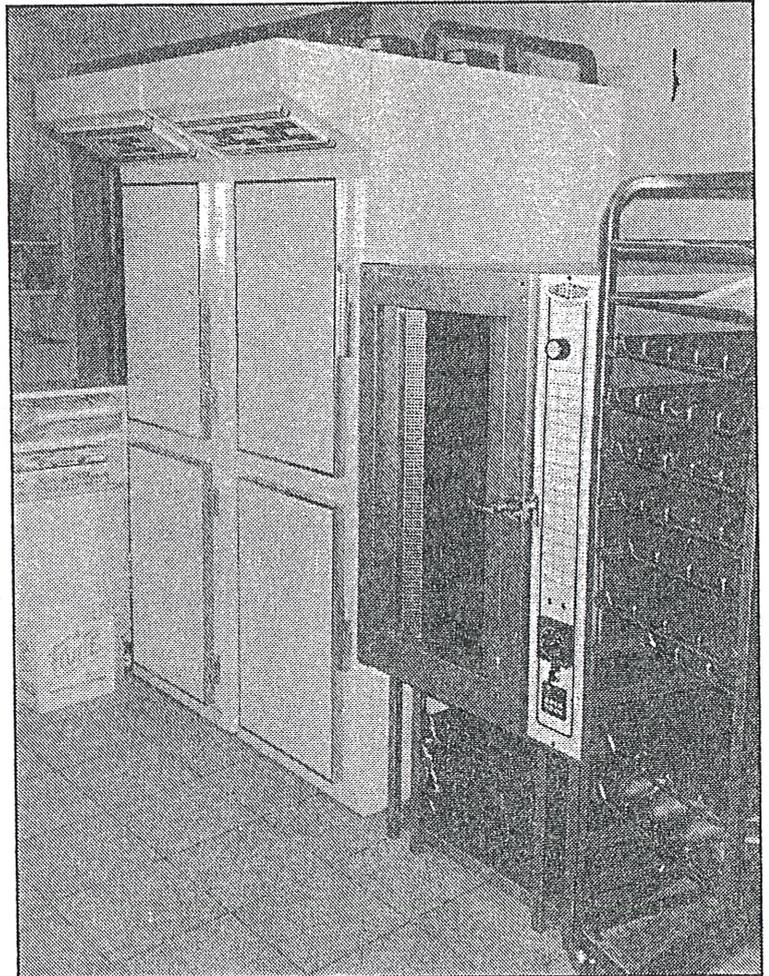
Complet

Sans-sel

Viennoiseries

Pâtisseries

Etc...



C. Menaud remercie chaleureusement les personnes présentes au baptême de "Le point chaud" qui a eu lieu le jeudi 28 mai 1992.

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi

8h30 - 12h45, 16h - 19h30

Mercredi, dimanche, jours fériés

9h30 - 12h30

A la force des baïonnettes ou comment ne pas déroutiller



Morceau choisi recueilli dans le registre des délibérations du conseil municipal à la date du 18 mai 1851 et intitulé: "Fusils des gardes nationaux"

"L'an 1851, le 18 mai, le conseil municipal de la commune de Bussac, canton nord, et arrondissement de Saintes, étant réuni en session de mai sous la présidence de M le maire, il lui a été exposé ce qui suit par mon dit sieur le maire.

A l'époque de l'organisation de la garde nationale, après la révolution de juillet 1830, il fut délivré par l'administration six fusils à cette commune pour armer un pareil nombre de gardes nationaux et assurer par ce moyen l'ordre public dans la localité, si besoin était.

Ces fusils, d'une fabrication grossière, d'un poids et d'un calibre incommodes, sont toujours reçus avec répugnance par les gardes nationaux auxquels on les confie. Depuis vingt ans qu'ils sont en dépôt dans la commune, ils ont nécessité des frais d'entretien et même de réparation majeurs qui exigent annuellement des allocations dans nos budgets, et nos charges en sont d'autant aggravées.

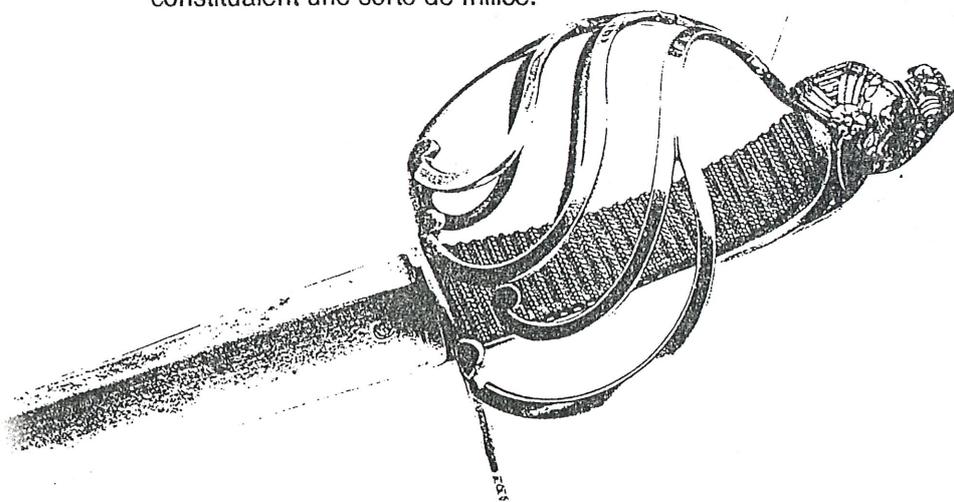
N'ayant ni cartouches, ni moyen d'en fabriquer de ce calibre, ceux de nos gardes nationaux qui se trouveraient armés des six fusils ne pourraient les utiliser, le cas échéant, qu'à raison des baïonnettes dont ils sont munis ; or la commune a reçu en don il y a peu d'années, pour sa garde nationale, 50 lances assez soigneusement confectionnées ; elles sont distribuées à un nombre pareil de gardes nationaux et la défense de l'ordre public se trouve ainsi tout aussi bien garantie que par 6 fusils sans cartouches.

La commune a reçu du même donateur des sabres d'ordonnance pour armer tous les officiers de la garde nationale ainsi que tous les insignes afférents à leur grade.

Dans ces circonstances, le conseil est invité à délibérer sur la question de savoir s'il ne convient pas de prier l'administration de retirer les 6 fusils dont il s'agit pour être rétablis dans les arsenaux de l'Etat et pour prévenir leur dégradation complète, puisqu'il s'écoule à peine un ou deux mois après qu'ils sont sortis des mains de l'armurier, qu'ils se couvrent de rouille et que leurs batteries cessent pour ainsi dire de fonctionner.

sur quoi après avoir délibéré, le conseil approuvant la considération qui précède, émet à l'unanimité un vœu conforme et invite M le maire à solliciter instamment de l'administration le retrait des six fusils dont il s'agit et dont la possession par la commune présente beaucoup plus d'inconvénients que d'utilité."

NB: les gardes nationaux (volontaires dont le rôle principal était de parader tous les dimanches), constituaient une sorte de milice.



MC Pommier

MARÉE

Michel CHABOT

"Les Chaumes"

BUSSAC

17100 SAINTES

Tél. 46.93.71.80

Spécialités :

COQUILLAGES

LANGOUSTINES

C R A B E S

MARCHÉS : Cours Reverseaux - Saint-Pierre - Saint-Pallais - LUNDI de FOIRE

Livraison à domicile sur demande

MECA MOTOCULTURE

Les Chaumes - 17100 Bussac /
Charente

(sortie Bussac - direction St Vaize)

Tel. 46.92.10.15

**ENTRETIEN - REPARATION -
VENTE**

Cyclomoteurs - Motoculteurs - Tondeuses -
Débroussailleuses - Tronçonneuses...

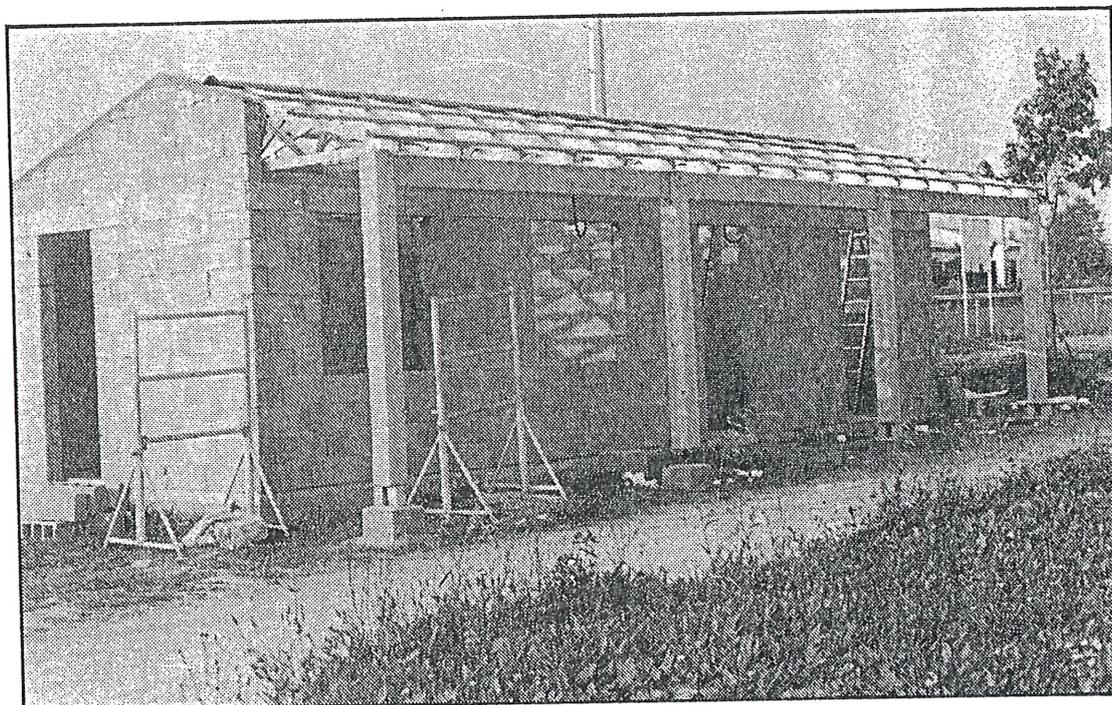
Artisan plâtrier

Jacques MENUET

- Carrelage
- Placo-plâtre
- Cheminées et foyers fermés
- Escalier sur voûte sarrazine

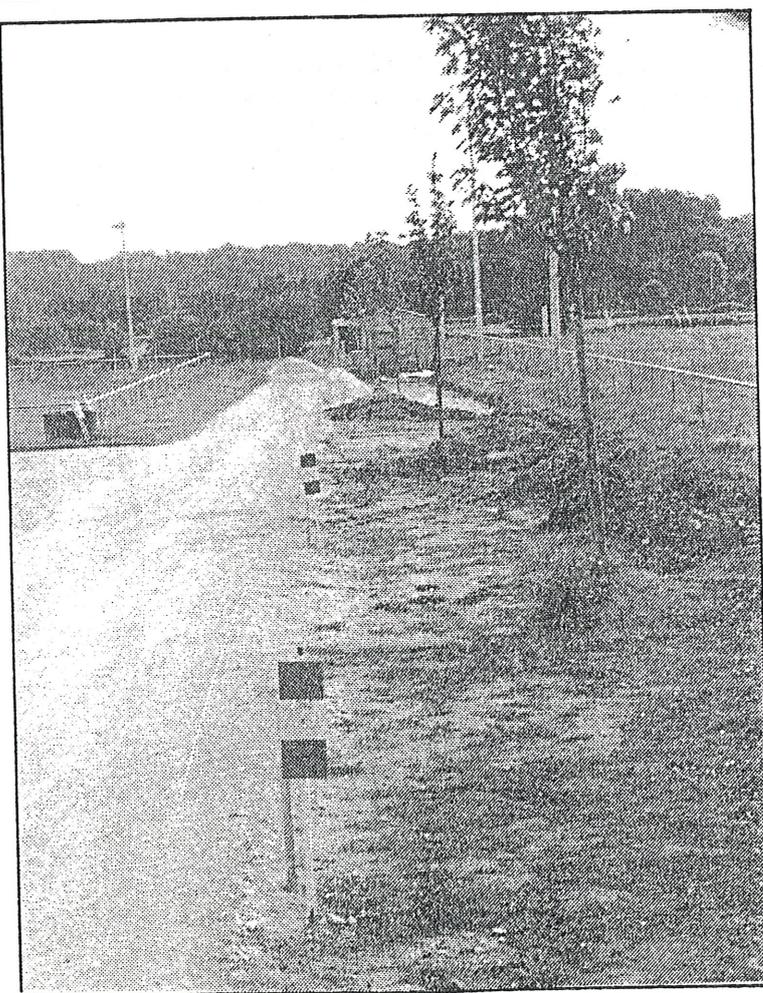
17100 BUSSAC SUR CHARENTE

Tel 46.93.46.75

Photo - travaux

Construction d'un abri pour les usagers
des terrains de pétanque et de football.
Un local sanitaire complète l'ensemble.

Futur parking ombragé longeant le
terrain de foot.



Conseil d'école du 30 mars 1992

En présence de Monsieur le Maire, de Mme Pommier, adjointe au maire, le conseil d'école s'est réuni à l'école à 17h30.

Monsieur Jouet, DDEN, était excusé.

La séance a débuté par une visite de l'école puis l'ordre du jour a été abordé.

Choix de la date du prochain conseil d'école

Il est fixé au lundi 1er juin, 17h45, à l'école.

(La réunion préparatoire à la fête aura lieu courant mai).

Règlement scolaire

En classe maternelle les élèves seront gardés jusqu'à 12h10 le matin et 17h10 le soir par le service d'accueil. Aucune dérogation ne sera accordée.

Travaux à l'école (pour la rentrée de septembre)

- Peintures dans la salle de jeux et dans la classe maternelle
- Aménagement d'une salle de sieste chauffée dans le nouveau local
- Etagères dans la salle de rangement
- Mise en place et aménagement d'une salle de "plonge" en annexe de la cuisine
- Réparation de la clôture des tonnes à gaz
- Réparation d'un pilier extérieur dans la classe de Mme Castillon.

En projet :

- Agrandissement de trois classes en supprimant le couloir devenu inutile
- Achat d'une table supplémentaire (avec les chaises) en classe maternelle.

Entrée des élèves de 3 ans à l'école

Les institutrices de maternelle demandent à ce qu'il y ait seulement 2 rentrées, en septembre et en janvier.

Effectifs de l'école

.actuellement 118

.départs 18 environ

.inscriptions : entre 15 et 20

Sommes allouées par le conseil municipal

(présentation par Monsieur le Maire)

Manuels éducatifs et fournitures scolaires 13 000 F

Téléphone 1 000 F

Transports 6 500 F

Sondage pour le report des cours du samedi au mercredi

Pour : 42 Contre : 38

Le conseil d'école maintenant sa position, le collège Agrippa d'Aubigné ne modifiant pas ses horaires l'an prochain, l'école de Bussac continuera, elle aussi, à assurer les cours le samedi matin en 1992-93.

Projet d'école

Le projet d'école sur "la lecture de textes diversifiés" est maintenu l'an prochain. Le conseil d'école y est favorable.

C.A.T.E.

Le C.A.T.E. a été subventionné pour la somme de 12 000 F. Le conseil d'école est favorable à sa continuation.

Piscine

Les activités pourraient reprendre en mai et juin avec les C.P., C.E.1, C.E.2 sous la conduite de Mme Mimaud et de Mme Raugel.

Comme l'an dernier, l'école de St-Vaize nous accompagnera

Fête de l'école

Elle aura lieu le samedi après-midi 27 juin sur le thème : "L'année 1992"



Informations locales

❑ Caisse de l'école

Il reste actuellement 7 200 F en caisse. Chaque classe pourra être subventionnée d'environ 900 F pour les voyages scolaires.

❑ Vie scolaire

Prévention routière : un contact a été pris pour que la piste gérée par la gendarmerie vienne à Bussac.

Tournois USEP (Fontcouverte - St-Vaize - Bussac)

: 10 avril à Bussac - Mai- juin à St-Vaize

Challenge sportif : 12 juin toute la journée à Saintes (pique-nique à midi - classes de Mme Castillon et de M. Guiter.

❑ Voyages scolaires

Ce ne sont que des projets pour le moment. On en reparlera au prochain conseil d'école.

Jean Guiter

Conseil d'école du 1er Juin 1992

En présence de Monsieur le Maire, de Mme Pommier, adjointe au maire, le Conseil d'école s'est réuni à l'école à 17h45.

Monsieur Jouet, DDEN, était excusé.

❑ Effectifs prévus à la rentrée

Petite section 22
Moyenne section 9
Grande section 10
Cours préparatoire 18
C.E.1 20
C.E.2 11
C.M.1 17
C.M.2 15
Total 122

Tout à fait exceptionnellement on note une forte rentrée d'enfants de 3ans (pour le moment on ne retrouve pas cette augmentation dans les années à venir).

Monsieur le Maire rappelle la position de la municipalité : accueillir à l'école de Bussac tous les enfants en âge de la fréquenter.

Une question est posée : si de nouveaux élèves (3 et 4 ans) se présentaient à la rentrée ou en cours d'année (démarrage du 2ème lotissement par exemple) que ferait-on ?

Seule une nouvelle répartition des élèves dans les classes (répartition qui ne pourrait être qu'excep-

tionnelle) peut être envisagée, après avis du conseil des maîtres et accord de Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale.

❑ Travaux à l'école

- effectués : peinture de la salle de jeux de la maternelle (de plus 12 matelas ont été achetés pour la sieste des enfants de 3 ans)

- à effectuer :

peinture de la classe maternelle,
aménagement de la salle de sieste,
confection d'étagères dans la salle annexe,
équipement (et construction) d'une salle de "plonge" dans la cuisine du restaurant scolaire (110 repas tous les jours),
remise en état des bacs à sable,

révision des jeux de cours.

❑ Voyages scolaires

15 juin : les classes de Mme Burel et de M. Schaeffer visiteront le zoo de Chizé en calèche.

16 juin : les classes de Mme Mimaud et de Mme Castillon iront à Mervent (forêt, petit train, parc d'attractions...)

30 juin : la classe de M. Guiter se rendra au Futuroscope.

Informations locales

□ Vie scolaire

12 juin : les élèves des classes de Mme Castillon et de M. Guiter se rendront au stade Yvon Chevalier à Saintes pour un tournoi sportif (pique-nique prévu)

Piscine : depuis la rentrée des vacances de printemps 60 enfants de C.P., C.E.1, C.E.2, se rendent à la piscine le jeudi matin. L'encadrement se compose de 2 enseignants et de 2 accompagnateurs agréés. (l'école de St-Vaize nous accompagne comme prévu).

□ Achat de matériel

Une "table à eau" est demandée pour la classe maternelle, matériel nécessaire au développement des "tout-petits".

□ Kermesse de l'école

Elle aura lieu le samedi après-midi 27 juin à 15heures.

Une réunion préparatoire aura lieu à l'école le 5 juin à 20h45.

Jean Guiter

Kabara

Le Comité de jumelage Saintes Tombouctou nous a fait parvenir cette lettre qui nous rappelle l'existence d'un monde plus difficile

Le maître du jardin d'enfants
et les enfants
aux amis de Saintes

Kabara le 29 février

Chers amis, bonjour,



Le jardin d'enfants Sinti Goumo de Kabara a reçu votre lettre et apprécie fort bien sa contenance. Cette somme est arrivée au moment où l'institution avait vraiment besoin. Notre institution a vraiment des difficultés, à savoir : l'institution de Kabara a un effectif de 52 enfants qui ne disposent que de 7 petits bancs. Pour ces salles d'activités le jardin possède seulement une table pour l'éducateur et une seule chaise. Les deux tables de coloriage ne tiennent plus. Les locaux sont ruinés par les pluies et beaucoup d'objets du jardin sont détruits par l'eau de la pluie. La seule toilette existante est aussi détruite. En plus le jardin d'enfants est clôturé par des épines qui pendant la chaleur constituent la réserve des reptiles nuisibles tels que les serpents. Ceci prouve que le jardin d'enfants Sinti Goumo de Kabara rencontre d'énormes problèmes. L'arrivée de cette somme va nous permettre de faire face à certains de ces nombreux problèmes. A Kabara la cotisation mensuelle par enfant est de 250F. CFA., somme minimum mais les parents d'enfants n'arrivent pas à payer, d'où le goûter qui constitue la première motivation pour les enfants manque pendant plusieurs jours.

Le jardin Sinti Goumo par la voie de son maître d'enfants vous remercie. Les enfants et leur maître restent très sensibles aux gestes de leurs amis saintais. Ils souhaitent le retour de la Paix à Kabara, à Tombouctou et au Mali.

Nous vous remercions très infiniment.



Nouvelles du tennis de table

Résultats du tournoi du 4 avril

□ Tableau filles

1^{ère} Stéphanie COLINET

2^{ème} Audrey MAILLET

3^{ème} Nathalie HOUGUET (Chaniers)

4^{ème} Stéphanie SUIRE

Autres participantes : Delphine SIMONNET,
Emmanuelle MICHEAU (Chaniers)

□ Tableau jeunes

1^{er} Cyril MIGNON

2^{ème} Guillaume JACQUES

3^{ème} Anthony SPANO

4^{ème} David Coumaillaud (Les Gonds)

□ Tableau adultes

1^{er} Benoît CLINCKEMAILLIE

2^{ème} Thierry JELINEAU (Sablonceaux)

3^{ème} Patrice DELAURIER

4^{ème} Alain LABORIE

Merci à notre sponsor, le garage PEROCHAIN à Bussac qui nous a offert une coupe.

Bilan du championnat 1991 - 92

Grâce à une bonne fin de saison, nos deux équipes engagées dans la compétition départementale (1^{ère} division et 2^{ème} division) ont terminé chacune à la 4^{ème} place de leur poule, assurant ainsi largement leur maintien pour la saison prochaine.



Il y a eu même pour l'équipe de 1^{ère} division un match de barrage le 24 mai contre l'équipe de Tonnay-Boutonne afin d'accéder à la super division départementale : défaite sans appel contre une équipe plus homogène sur le plan technique. Néanmoins, il est possible que notre équipe accède à la division supérieure grâce au désistement probable d'une équipe pour la saison prochaine.

Donc on peut dire que globalement le bilan sportif de la saison écoulée est positif, mais il ne doit pas masquer la faiblesse chronique de notre section, à savoir l'absence d'une véritable école de tennis de table à l'intention des jeunes à partir de 8-9 ans faute d'un encadrement à la fois disponible et formé.

Section gymnastique volontaire

N'oubliez pas ! La section gymnastique volontaire vous invite à venir nombreux au **repas fruits de mer** qu'elle organise le **samedi 17 octobre 1992** à la salle municipale.

Le meilleur accueil vous sera réservé, ambiance et qualité du repas assurées.

Tennis - info

□ Résultats du championnat printemps 92

3^{ème} division départementale

Bussac F.R. bat Rouffiac 4 à 3

Bussac F.R. bat Jonzac 3 6 à 1

Bussac F.R. bat Rochefort 4 à 3

Bussac F.R. bat Marennes 5 à 2

Bussac F.R. bat Saujon 6 à 1

Compte-tenu de ces bons résultats, nous félicitons

l'équipe qui termine à la première place de sa poule.

Elle évoluera la saison prochaine en 2^{ème} division départementale.

□ Tournoi

Le tournoi interne, ouvert à tous les adhérents du Foyer rural, aura lieu du 24 juin au 11 juillet.

M. Gauduchon

Mai le mois du foot



La saison venant de se terminer, nous pouvons vous communiquer ces quelques résultats :

Equipe Senior : 8^{ème}

Equipe Pupilles à 11 : 3^{ème}

Equipe Pupilles à 7 : 6^{ème}

❑ Concours du jeune footballeur

Il a eu lieu cette année le 15 avril . Après différentes épreuves (parcours, jongles, têtes, course, détente), les jeunes footballeurs ont été classés par catégorie et se sont vus remettre par Gilles Bouard de nombreux lots .

❑ Tournois

- Tournoi senior, 2 mai 1992

C'est par un temps " frisquet " que s'est déroulé en semi nocturne le tournoi de Sixte Seniors.

Jusqu'à une heure avancée de la soirée, se sont affrontées une vingtaine d'équipes dans une très bonne ambiance.

En tournoi principal, c'est "Nirvana" qui l'a emporté face aux "Paumes".

En consolante, les "Gueules de bois" ont vaincu le "Pepet club".

- Tournoi Poussins pupilles

Le 8 mai, ce fut au tour des plus jeunes de s'affronter sur le terrain.

Ce jour-là ce sont 19 équipes (10 poussins, 9 pupilles) qui s'étaient données rendez-vous.

En pupille, ce sont les Bussacais qui ont remporté la 1^{ère} place devant Saint-Savinien. Il faut dire que les supporters étaient au rendez-vous et qu'ils n'ont pas ménagé leurs cordes vocales.

En poussin, victoire de Fontcouverte devant Pont-l'Abbé.

❑ Assemblée générale

En présence de Monsieur Chapuis et de Monsieur Clinckemaillié, s'est déroulée l'Assemblée générale de notre section. Après la lecture des rapports d'activités, financier et moral, a eu lieu le renouvellement du bureau.

Membres sortants :

E. Martorel, J. Monget, M.C. Durand, A. Perrin, R. Planet.

Seule M.C Durand ne se représentait pas.

Nouveaux venus :

M. Ferrer, D. Moisy, V. Dos Santos, J.C. Ciacero,
P. Boudoire, J.L. Roussel.

Du fait de l'Euro 92, la section n'a pu encore se réunir et la composition du nouveau bureau vous sera communiquée dans le prochain Bussac-info ainsi que les différents rapports.

Cette journée s'est clôturée par une soirée fromage.

Merci aux familles Jacques et Moreau.

Les pin's de la section sont arrivés. Vous pouvez vous les procurer à l'épicerie Menaud, au salon de

coiffure Planet, au café Monget ou en les demandant aux dirigeants (prix : 20 F).

☐ **Prévisions 92-93**

- 5 septembre : Méchoui

Retenez cette soirée

- Pour la saison prochaine, 2 équipes seniors évolueront sous les couleurs de Bussac. Si vous êtes désireux de faire partie de ces équipes, vous serez les bienvenus.

Pour plus de renseignements, contacter Jean-Claude Ciacero. (46.91.74.61)

Dates à retenir

Calendrier des manifestations

Ronde de Saintonge : samedi 25 juillet avec l'Ecurie Goulebenèze
(Le Foyer rural cherche des volontaires pour tenir les buvettes)

Méchoui du foot : samedi 5 septembre

Repas fruits de mer (gymnastique volontaire) : samedi 17 octobre

Assemblées générales

Football : samedi 30 mai à 18h30

Labo-photo : vendredi 12 juin à 18 h

Tennis de table : vendredi 12 juin à 20h30

Gymnastique : lundi 22 juin à 20h45

Jumelage : lundi 31 août à 20h30

Temps libre: mardi 8 septembre à 14h30

Bibliothèque : jeudi 17 septembre à 17h30

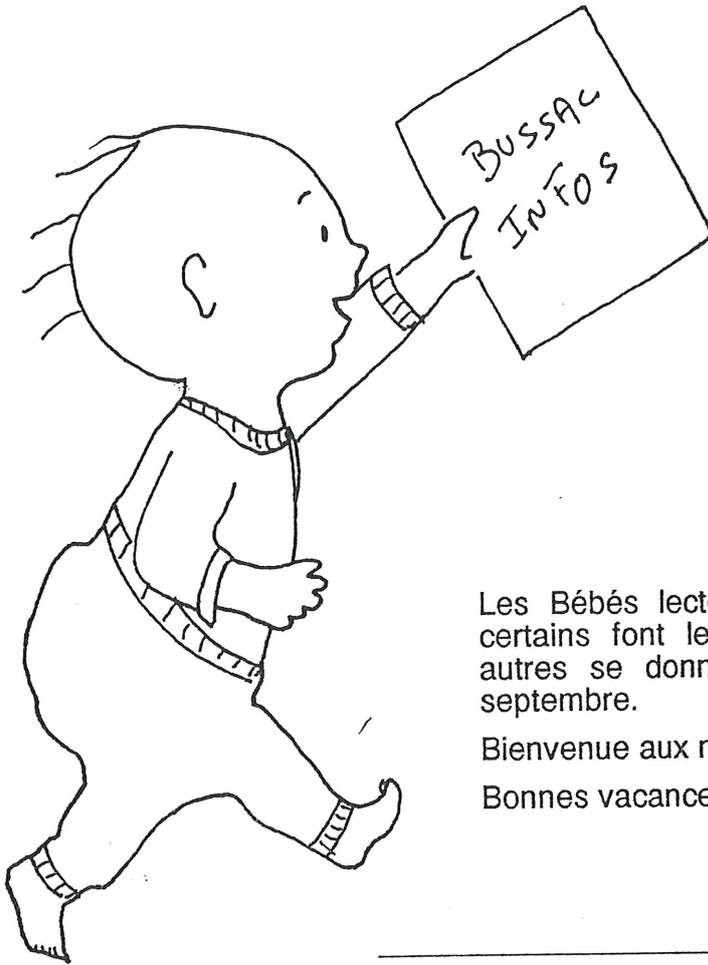
Tennis : vendredi 18 septembre à 20h30

Informatique : jeudi 24 septembre à 18h



Assemblée générale du Foyer rural
samedi 3 octobre à 20h45

Bébés lecteurs



Les Bébés lecteurs ont bientôt fini leur année, certains font leur rentrée en maternelle et les autres se donnent rendez-vous le vendredi 18 septembre.

Bienvenue aux nouveaux petits amis.

Bonnes vacances.

C. Valax

Bibliothèque

Pendant les vacances scolaires, ouverture au public tous les quinze jours le jeudi de 16h à 17 h 30, soit :

le 16 juillet

le 30 juillet

le 13 août

le 27 août

Passage du bibliobus fin septembre.



